



MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-APOLLINAIRE  
COMTÉ DE LOTBINIÈRE  
PROVINCE DE QUÉBEC

---

**SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 MAI 2008**

À une séance régulière tenue le 5 mai 2008, au lieu et à l'heure ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

- Mme Ginette Moreau, mairesse**  
M. Léopold Rousseau, conseiller no 1  
M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2  
M. Jacques Fortier, conseiller no 3  
M. Mario Côté, conseiller no 5  
M. Bernard Ouellet, conseiller no 6

La directrice générale atteste que plus de 17 personnes sont présentes dans la salle.

---

**ORDRE DU JOUR**

**PRÉLIMINAIRES :**

---

1. Ouverture de la session
  - a. Enregistrement des droits de parole du public
  - b. Exercice des droits de parole du public
2. Faits saillants et bref résumé de la correspondance
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux
5. Adoption des comptes
6. Transferts de crédits (aucun)

**ÉTUDE :**

---

**7. DOSSIERS D'URBANISME**

- a. Demande à portée collective – article 59 de la LPTAAQ
- b. Mandat à SNC-Lavalin – Développement Scandinavie
- c. Avis de motion – règlement ayant pour effet de modifier le règlement de zonage no 590-2007 pour modifier les usages permis dans les zones 104 I et 105 I
- d. Adoption du premier projet de règlement no 602-2008 ayant pour effet de modifier le règlement de zonage no 590-2007 pour modifier les usages permis dans les zones 104 I et 105 I
- e. PIIA patrimoine – acceptation de 4 permis
- f. Dérogation mineure – 29 et 31, rue Sévigny
- g. Dérogation mineure – 44, rue du Harfang
- h. Autorisation CPTAQ – lot 3 383 622

**8. LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**

- a. Fertilisation des terrains de soccer
- b. Engagement du coordonnateur du terrain de jeux – saison 2008
- c. Engagement de la coordonnatrice adjointe du terrain de jeux – saison 2008
- d. Inscription au tournoi de golf Philippe Boucher
- e. Barrière au terrain des loisirs
- f. Amélioration des structures qui supportent les filets de protection du terrain de balle

**9. LE SERVICE DES INCENDIES**

- a. Rapport sur la situation des activités du service des incendies pour le mois d'avril



#### **10. LA VOIRIE, HYGIÈNE DU MILIEU**

- a. Adoption du règlement 600-2008 modifiant le règlement no 54-1985 sur les branchements d'égouts
- b. Contrat de tonte gazon du terrain sis derrière la Maison des Aînés à M. Henri Moreau
- c. Octroi du contrat de pavage de rues
- d. Ententes cessions de servitudes – conduites puits Bois-Joly
- e. Mandat à Groupe Giroux – description technique puits Bois-Joly

#### **11. LE SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE**

- a. Dépôt des états financiers de l'O.M.H. et de la Corporation des Aînés
- b. Dépôt de l'état comparatif - *point d'information*

#### **12. ADMINISTRATION**

- a. Adoption du règlement 601-2008 sur les fausses alarmes
- b. Espace dans le cahier spécial « *Semaine québécoise de la municipalité* »
- c. Quittance à Marcel Gagnon et André Gagnon – hôtel/motel Quatre As
- d. Acceptation de l'offre de services de PG Govern – système informatique
- e. Demande des préretraités - rabais sur le coût de la salle communautaire
- f. Entente OMH - SHQ et Municipalité

#### **13. AGENDA POLITIQUE**

- a. Semaine nationale de la Santé mentale – édition 2008
- b. Dépôt de la démission du conseiller no 4, André Lacasse

#### **14. VARIA**

#### **15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **16. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

13937-05-2008  
point no 3

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la séance régulière du 5 mai 2008 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

---

13938-05-2008  
point no 4

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 AVRIL**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance régulière du 7 avril dernier soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

---

13939-05-2008  
point no 5

#### **ADOPTION DES COMPTES**

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que la mairesse et la directrice générale soient autorisées à les payer.

Adopté à l'unanimité

---



## *Salaires Bruts payés - Avril*

Ginette Moreau Daigle	1 732.40 \$
Léopold Rousseau	811.94 \$
Jean-Pierre Lamontagne	811.94 \$
Jacques Fortier	811.94 \$
André Lacasse	811.94 \$
Mario Côté	811.94 \$
Bernard Ouellet	811.94 \$
Martine Couture	5 080.13 \$
Cathy Bergeron	4 351.58 \$
Côme Côté	558.05 \$
Jacques Côté	432.36 \$
Mario Deblois	814.97 \$
Claude Demers	402.19 \$
Jean-Marie Hébert	306.68 \$
Julie Pelland	558.05 \$
Frédéric Gauvin	236.85 \$
Martin Miller	1 986.66 \$
Dominique Bergeron	394.74 \$
Michel Leboeuf	271.11 \$
Danny Bouchard	595.47 \$
Adrien Peterson	478.05 \$
Dominique Dubé	213.01 \$
Frédéric Côté	154.92 \$
Yan Fréchette	213.01 \$
André Bilodeau	96.82 \$
Mario Lemieux	280.79 \$
Guylain Lambert	207.42 \$
Maxime Santerre	190.13 \$
Julie Rousseau	263.60 \$
Deny Blouin	294.94 \$
Lina Moreau	846.40 \$
Thérèse Sévigny	634.80 \$
Renault Lepage	4 329.42 \$
Linda Fortin	1 848.25 \$
Dany Lamontagne	2 437.51 \$
<b>Total des salaires payés - employés non syndiqués :</b>	<b>35 081.95 \$</b>
<b>Total des salaires payés - employés syndiqués :</b>	<b>40 763.41 \$</b>
<b>Total des salaires bruts payés pour avril 2008 :</b>	<b>75 845.36 \$</b>

## *Comptes payés - Avril*

MIKE (Télus)	Appareils Mike	878.29 \$
SAQ	Vin - soirée des bénévoles	760.20 \$
Télus	Téléphones	1 575.78 \$
S.A.A.Q.	Immatriculations	8 567.00 \$
Pagenet	Téléavertisseurs - pompiers	365.44 \$
SOCAN	Licence droits d'auteurs - musique	400.73 \$
Benoît Côté	Ménage de la salle communautaire	450.50 \$
Maison des Jeunes	Subvention	1 202.33 \$
Marcel Croteau	Ménage de l'Hôtel de Ville	506.00 \$
CARRA	Cotisation	1 067.77 \$
Ultramar	Essence & diesel	1 573.00 \$
S.A.A.Q.	Immatriculation du balai mécanique	442.00 \$
Denise Castonguay	Remboursement de taxes payées en trop	42.99 \$
Michel Tremblay	Remboursement de taxes payées en trop	65.18 \$
Corporation des services universitaires	Cotisation pour 6 ans	60.00 \$
ADMQ	Congrès 2008	395.06 \$
Pierre Demers	Garde - travaux publics	65.00 \$
S.S.Q. Groupe financier	Cotisation - assurances	5 265.62 \$
Télus	Cabine téléphonique	68.03 \$



Hydro-Québec	Électricité	10 700.32 \$
Jacques Martineau	Garde - travaux publics	65.00 \$
Services de cartes Desjardins	Essence & diesel	1 603.53 \$
Denise Olivier	Salaire - bibliothèque	300.00 \$
Hydro-Québec	Électricité	7 505.46 \$
APAQ	Transport collectif en milieu rural	237.04 \$
Postes Canada	Apollinairois	317.77 \$
Renault Lepage	Garde - travaux publics	65.00 \$
Gaz Métro	Gaz - caserne	346.46 \$
Cercle de Fermières	Remboursement dépôt salle communautaire	50.00 \$
L'Impériale	Essence & diesel	3 425.61 \$
FQM	Formation	474.08 \$
Laurent Cayer	Garde - travaux publics	65.00 \$
Trésorier international métallurgiste unis	Cotisation	514.88 \$
MIKE (Télus)	Appareils Mike	914.20 \$
Benoît Côté	Ménage du chalet des loisirs	300.00 \$
Cercle Madeleine de Verchères	Remboursement dépôt salle communautaire	50.00 \$
Télus Québec	Téléphones	1 933.46 \$
<b>Total des comptes payés pour le mois d'avril 2008 :</b>		<b>52 618.73 \$</b>

### *Comptes payés Loisirs - Avril*

Petite caisse	Change pour soirée des bénévoles	700.00 \$
Kate Gaumont	Semaine de relâche	64.00 \$
Joanie Croteau	Semaine de relâche	64.00 \$
Joanie Garneau	Semaine de relâche	64.00 \$
Yann Lemieux	Semaine de relâche	84.00 \$
Pascale Vaudreuil	Semaine de relâche	64.00 \$
Centre communautaire de Tilly	Semaine de relâche	128.00 \$
Jessie Baillargeon	Semaine de relâche	64.00 \$
Vicky Baillargeon	Semaine de relâche	64.00 \$
Nancy Laroche	Remboursement - semaine de relâche	30.00 \$
Loisirs de Lotbinière	Semaine de relâche	175.00 \$
Danny Rousseau	Groupe musique fête au village	800.00 \$
Josianne Labrecque	Semaine de relâche	64.00 \$
Annie Chiasson	Remb. cours de danse	70.00 \$
<b>Total des comptes payés des loisirs pour le mois d'avril 2008:</b>		<b>596.00 \$</b>

### *Comptes à Payer - Avril*

Ass. sur l'accès et la protection de l'info.	Congrès 2008	620.81 \$
Accessoires à incendies de Québec inc.	Tests, inspection et air pack	197.54 \$
Accomodation F.L. inc.	Bière - soirée des bénévoles	396.02 \$
Aiguillage Rousseau	Couteau pour déchiqueteuse	143.35 \$
Aqua Zach	Pompe doseuse	771.82 \$
ADMQ	Formation	282.19 \$
Bergeron Parizeault	Puits Bois-Joly	955.69 \$
Bodycote	Analyses	278.26 \$
Boivin & Gauvin inc.	Lampe et mousse	1 029.42 \$
Brassard	Articles de bureau	1 323.99 \$
BuroPlus	Articles de bureau	464.75 \$
Louise Camiré	Remboursement - frais de congrès	570.27 \$
Carquest	Pièces de frein et autres	577.26 \$
CGER	Location camion ordures et rép. pneus	11 902.80 \$
Châteleine	Abonnement revue - biblio.	34.97 \$
Commerce	Abonnement	33.81 \$
Côté Fleury	Réparation serrure Hôtel de Ville	22.52 \$
Christian Côté	Remboursement - chaussures de sécurité	150.00 \$
Martine Couture	Remboursement de frais	94.16 \$
Pierre Demers	Remboursement - par-dessus	50.74 \$
Dominique Lemay	Photographe - soirée des bénévoles	504.00 \$
Emballages L. Boucher inc.	Verres de plastique - soirée des bénévoles	301.26 \$



Enseignes Pala	Tubes fluorescents pour enseigne	29.24 \$
Entreprises Lévisiennes	Béton bitumineux	4 131.23 \$
EIRS Alarme	Réception des alarmes et surveillance digitale	108.37 \$
Équipement de sécurité du Québec	Dispositifs d'arrêt de chute et casques	2 034.41 \$
Fleuriste St-Agapit	Soirée des bénévoles	261.31 \$
Fonds de l'information foncière	Avis de mutations	129.00 \$
Formations Qualitemps	Formation en gestion des réunions	327.34 \$
Fortier 2000 ltée	Prolongement rues des Lupins et Sévigny	24 919.08 \$
Fournitures et Ameublement du Qué.	Papeterie	198.41 \$
Micheline Gagné	Entretien système informatique	677.50 \$
Garage Yvon Côté	Réparation du balai 3 pointes	180.60 \$
Gestion Poulin Guérin inc.	Repas de la soirée des bénévoles	3 397.49 \$
Groupe Giroux	Plan d'implantation - Entraide	282.19 \$
Hewitt	Réparation du chargeur de batterie	1 644.07 \$
IGA	Achat divers pour soirée des bénévoles	171.05 \$
Impressions G.L.	Apollinairois, enveloppes, estampe, etc.	2 049.58 \$
J.C. Théroux et fils inc.	Réparation et transport - camion incendie	2 765.43 \$
Joli-Cœur, Lacasse, Geoffrion, Jetté...	Révision de la réglementation d'urbanisme	6 802.98 \$
Jude Gagnon	Animation musicale - soirée des bénévoles	550.00 \$
Ketchum	Barre extensible pour chien	246.97 \$
LCS	Localisation du bouchon dans la conduite	259.61 \$
Labrador	Eau de source	38.68 \$
Stéphane Larocche	Remboursement achat par-dessus	56.38 \$
L. Delisle inc.	Dénéigement et bris d'eau	40 659.85 \$
Lettrage Rémi Gagné	Affiche Entraide & Parc de planches à roulettes	677.25 \$
Linde	Location de bouteilles	24.16 \$
Madame	Abonnement revue - biblio.	11.23 \$
Medimage	Tag de rassemblement	296.86 \$
Mini Moteur R.G.	Bougies	10.50 \$
Ginette Moreau	Remboursement de frais de déplacement	80.22 \$
M.R.C de Lotbinière	Quote-part	23 868.82 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quote-part - récupération	3 565.08 \$
Municipalité d'Issoudun	Remboursement de facture et déneigement	3 167.29 \$
Normand Côté, entrepreneur électricien	Réparer trouble station de pompage	99.33 \$
Paysagiste 2000	Dénéigement	26 728.35 \$
Placide Martineau inc.	Fluorescents, ballasts et pièces garage	312.91 \$
Poly-Énergie inc.	Entretien du réseau, éclairage patinoire & rép.	1 409.17 \$
PG Govern	Disque de sauvegarde	502.24 \$
Contrôles Provan Associés inc.	Purgeur d'air	282.76 \$
Publicité Impact	Albums photos et sacs recyclés	1 500.11 \$
Quincaillerie 2000 enr.	Diverses pièces	249.96 \$
Ray-Car	Pierre concassée	359.91 \$
Réal Huot	Prolongement de rues et bris d'aqueduc	28 934.42 \$
Réseau Biblio	Entretien des accès simba	995.76 \$
Restaurant Larry	Location de fontaine - soirée des bénévoles	56.44 \$
SADC	Inscriptions Journée ressources	165.00 \$
Service de réparations M.M. enr.	Réparation de la cuisinière - salle com.	172.31 \$
Solus Sécurité	Étalonnage détecteur au gaz	888.76 \$
Stelem	Ensemble de clés	468.43 \$
U.M.Q.	Formation	56.44 \$
Vaisloc	Location vaisselle - soirée des bénévoles	323.95 \$
Variétés Jaco inc.	Gants	187.60 \$
Westburne	Piles	103.10 \$
Wolselay	Pièces compteur d'eau et compteurs d'eau	1 847.35 \$
<b>Total des comptes à payer pour le mois d'avril 2008 :</b>		<b>209 972.11 \$</b>

13940-05-2008  
point no 7a

## DEMANDE À PORTÉE COLLECTIVE, ARTICLE 59 DE LA LPTAAQ

ATTENDU QUE la MRC a déposé une demande à portée collective dans le cadre de l'article 59 de la LPTAAQ le 13 juin 2007;

ATTENDU QUE la MRC a consulté l'ensemble des municipalités pour obtenir une description des îlots déstructurés de leur territoire;



ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a négocié l'identification des îlots déstructurés (volet 1), ainsi que les terrains ayant une superficie suffisante pour accueillir une résidence sans déstructurer l'agriculture (volet 2), en concertation avec l'UPA et les membres de la CPTAQ délégués;

ATTENDU QUE la négociation a permis d'identifier 100 îlots déstructurés sur l'ensemble du territoire et un potentiel de construction résidentielle de 762 maisons dans le cadre du volet 1;

ATTENDU QUE la négociation a permis d'identifier 449 terrains ayant une superficie suffisante pour ne pas déstructurer l'agriculture dans le cadre du volet 2;

ATTENDU QU'au total, c'est près de 1200 constructions neuves qui pourront contribuer au maintien de la vitalité des rangs et de l'économie locale et régionale de la MRC;

ATTENDU QUE la CPTAQ a transmis, le 8 avril 2008, une orientation préliminaire aux fins d'obtenir une acceptation de la part de la MRC et de ses municipalités constituantes, ainsi que de l'UPA;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière s'est prononcée en faveur de cette orientation le 9 avril 2008 (référence : résolution n° 126-04-2008) et recommande à chaque conseil municipal d'accepter l'orientation préliminaire telle que déposée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6  
ET RÉSOLU par le conseil municipal

Qu'après avoir pris connaissance de l'orientation préliminaire de la CPTAQ relativement à la demande d'autorisation à portée collective, le conseil de la municipalité de Saint-Apollinaire signifie son acceptation à la CPTAQ à l'égard de cette orientation.

Adopté à l'unanimité

13941-05-2008  
point no 7b

---

## **MANDAT À SNC-LAVALIN - DÉVELOPPEMENT DE SCANDINAVIE**

ATTENDU QU'une demande d'accord de principe a été soumise au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) pour le projet de développement résidentiel « Scandinavie »;

ATTENDU QU'il appert que ce développement résidentiel serait situé dans une tourbière considérant que l'épaisseur de terre noire dépasse 30 cm à certains endroits;

ATTENDU QU'une demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement doit être faite puisque les travaux de traitement communautaire des eaux d'origine domestique sont à priori, situés dans une tourbière;

ATTENDU QUE la firme SNC-Lavalin a présenté une offre de service visant la réalisation d'une étude sur la présence d'un milieu humide (tourbière) dans le projet de développement résidentiel « Scandinavie »;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1  
ET RÉSOLU par le conseil municipal :

De mandater la firme SNC-Lavalin pour la délimitation du milieu humide du projet de développement résidentiel « Scandinavie », pour déterminer quelles sont les espèces menacées de la faune et de la flore et pour déposer une demande d'autorisation auprès du MDDEP, le tout pour un montant total de 10 200 \$ plus les taxes applicables.

Ces frais seront assumés par tous les propriétaires concernés par le projet, la Municipalité s'occupe de les facturer.

Adopté à l'unanimité.



13942-05-2008  
point no 7c

### **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT AYANT POUR EFFET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 590-2007 POUR MODIFIER LES USAGES PERMIS DANS LES ZONES 104 I ET 105 I**

Avis de motion est par les présentes donné par Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement ayant pour effet de modifier le règlement de zonage no 590-2007 pour modifier les usages permis dans les zones 104(I) et 105(I).

13943-05-2008  
point no 7d

### **ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 602-2008 AYANT POUR EFFET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 590-2007 POUR MODIFIER LES USAGES PERMIS DANS LES ZONES 104 I ET 105 I**

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, chapitre A-19.1 des Lois du Québec, le conseil municipal peut modifier le règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé récemment à la modification de son règlement de zonage pour être conforme au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QU'une erreur est survenue dans l'énumération des usages des zones industrielles 104 et 105 nord de l'autoroute Jean Lesage;

ATTENDU QUE le Conseil souhaite permettre les commerces de détail, d'administration et de services dans la zone 104, tel que permis par le précédent règlement de zonage;

ATTENDU QUE les modifications dans le présent amendement ont été recommandées par le comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 5 mai 2008, par Jean-Pierre Lamontagne conseiller no 2;

ATTENDU QU'une copie du présent projet de règlement a été remise à tous les élus présents au moins deux (2) jours juridiques précédant cette séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2  
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un projet de règlement portant le no 602-2008 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité

13944-05-2008  
point no 7e

### **PIIA PATRIMOINE - ACCEPTATION DE 4 PERMIS**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les demandes de permis suivantes :

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> No 2008-082 pour le 58, rue Principale | <input type="checkbox"/> No 2008-097 pour le 37, rue Rousseau    |
| <input type="checkbox"/> No 2008-090 pour le 53, rue Chaîné     | <input type="checkbox"/> No 2008-103 pour le 47, rue de l'Église |

ATTENDU QUE ces propriétés sont situées dans une zone où les permis sont assujettis à l'approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale tels que décrits dans le règlement numéro 594-2007 en considérant qu'elles font partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de ces demandes de permis;



IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1  
ET RÉSOLU par le conseil municipal

D'accorder le permis relatif aux demandes numéro 2008-082, 2008-090, 2008-097 et 2008-103.

Adopté à l'unanimité

---

13945-05-2008  
point no 7f

### **DÉROGATION MINEURE - 29 ET 31, RUE SÉVIGNY**

ATTENDU QUE la requérante est propriétaire des lots rénovés 4 185 611 et 4 185 612 d'une superficie de 464.5 m<sup>2</sup> et de 479.4 m<sup>2</sup>, dans la zone 32.2 (R) situés au 29 et 31, rue Sévigny;

ATTENDU QUE la requérante a fait des demandes de permis numéro 2008-046 et 2008-047 afin de construire une résidence unifamiliale jumelée;

ATTENDU QUE la marge de recul avant sera de 7.10 mètres afin d'avoir un alignement harmonieux avec le reste du développement;

ATTENDU QUE la norme minimale pour la marge de recul avant prescrite pour cette zone est de 10 mètres;

ATTENDU QUE la propriétaire a fait une demande de dérogation mineure numéro 2008-008 à la Municipalité;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 16 avril 2008;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu des règlements sur les dérogations mineures numéro 121-1991 et de zonage numéro 160-1994;

ATTENDU QUE le CCU recommande la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté, conseiller no 5  
ET RÉSOLU par le conseil municipal

Que la demande de dérogation mineure numéro 2008-008 soit acceptée telle que présentée.

Adopté à l'unanimité

---

13946-05-2008  
point no 7g

### **DÉROGATION MINEURE - 44, RUE DU HARFANG**

ATTENDU QUE les requérants sont propriétaires du lot rénové 3 388 668, d'une superficie de 554.5 m<sup>2</sup> dans la zone 15 (V) situé au 44, rue du Harfang;

ATTENDU QUE les requérants ont fait une demande de permis numéro 2008-036 afin d'agrandir la résidence de 26.57 m<sup>2</sup>, de refaire le recouvrement de la toiture en tôle, refaire le revêtement extérieur et changer une fenêtre;

ATTENDU QUE la marge de recul arrière, suite à l'agrandissement, sera de 6.04 mètres;

ATTENDU QUE la norme minimale pour la marge de recul arrière prescrite pour cette zone est de 8 mètres;

ATTENDU QUE les propriétaires ont fait une demande de dérogation mineure numéro 2008-007 à la Municipalité;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 16 avril 2008;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu des règlements sur les dérogations mineures numéro 121-1991, sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 123-1991 et de zonage numéro 160-1994;





ATTENDU QUE le CCU recommande la présente résolution :

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2  
ET RÉSOLU par le conseil municipal

Que les travaux soient accordés comme demandé dans la demande de permis numéro 2008-036.

Que la demande de dérogation mineure numéro 2008-007 soit acceptée telle que présentée.

Adopté à l'unanimité

---

13947-05-2008  
point no 7h

### **AUTORISATION CPTAQ - LOT 3 383 622**

ATTENDU QUE le requérant est propriétaire du lot 3 383 622 d'une superficie de 6.7 hectares situé dans la zone 33 A, au 241, rang Bois-Joly;

ATTENDU QU'une décision de la commission de protection du territoire agricole du Québec numéro 2833D-050588 a été accordée le 13 juillet 1982 afin d'utiliser, à une fin autre que l'agriculture, une partie du lot numéro 281 comportant une superficie de 108 000 p<sup>2</sup>;

ATTENDU QUE la décision ci-haut mentionnée ne précise pas de lotir et aliéner cette partie du lot et qu'il n'est pas indiqué le nombre de résidences à construire;

ATTENDU QUE le requérant désire obtenir l'appui de la Municipalité auprès de la CPTAQ afin d'être autorisé à lotir et aliéner le lot 3 383 622 d'une superficie approximative de 108 000 p<sup>2</sup>;

ATTENDU QUE la superficie visée par la demande se situe dans la zone protégée par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (LPTAAQ);

IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Fortier, conseiller no 3  
ET RÉSOLU par le conseil municipal

Que la Municipalité appuie cette demande auprès de la CPTAQ.

Adopté à l'unanimité

---

13948-05-2008  
point no 8a

### **FERTILISATION DES TERRAINS DE SOCCER**

ATTENDU QU'un minimum de 4 applications d'engrais est nécessaire pour maintenir les terrains de soccer à leur niveau actuel;

ATTENDU QUE des soumissions ont été reçues et que le plus bas soumissionnaire est Entretien Paysager Horti-Taille au coût de 2475 \$ plus taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté, conseiller no 5  
ET RÉSOLU par le conseil municipal

D'accorder le contrat de fertilisation des terrains de soccer pour la saison 2008 à Entretien Paysager Horti-Taille inc., au coût total de 2475 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

---

13949-05-2008  
point no 8b

### **ENGAGEMENT DU COORDONNATEUR DU TERRAIN DE JEUX - SAISON 2008**

CONSIDÉRANT QUE le poste de coordonnateur du terrain de jeux doit être comblé pour la saison 2008;



CONSIDÉRANT QUE M. Yann Lemieux a été coordonnateur l'an dernier et qu'il a accompli un excellent travail;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté, conseiller no 5  
ET RÉSOLU par le conseil municipal :

Que la Municipalité engage, selon les modalités prévues au contrat, Yann Lemieux, à titre de coordonnateur au terrain de jeux, pour la saison 2008.

Que l'horaire de travail consiste à un maximum de 540 heures de la mi-mai à la fin août, à un taux horaire de 11.50 \$. Aucun temps supplémentaire n'est admis.

Que le Conseil autorise M. Dany Lamontagne, directeur du service des loisirs, à signer le contrat de travail.

Adopté à l'unanimité

---

13950-05-2008  
point no 8c

### **ENGAGEMENT DE LA COORDONNATRICE ADJOINTE DU TERRAIN DE JEUX - SAISON 2008**

CONSIDÉRANT QUE le poste de coordonnateur adjoint du terrain de jeux doit être comblé pour la saison 2008;

CONSIDÉRANT QUE Joanie Garneau a été coordonnatrice adjointe l'an dernier et qu'elle a accompli un excellent travail;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté, conseiller no 5  
ET RÉSOLU par le conseil municipal :

Que la Municipalité engage, selon les modalités prévues au contrat, Joanie Garneau, à titre de coordonnatrice adjointe au terrain de jeux, pour la saison 2008.

Que l'horaire de travail consiste à un maximum de 420 heures, à un taux horaire de 9.75 \$. Aucun temps supplémentaire n'est admis.

Que le Conseil autorise M. Dany Lamontagne, directeur du service des loisirs, à signer le contrat de travail. Les crédits proviennent à même les postes financiers budgétés et dévolus au service des loisirs.

Adopté à l'unanimité

---

13951-05-2008  
point no 8d

### **INSCRIPTION AU TOURNOI DE GOLF PHILIPPE BOUCHER**

ATTENDU QUE le 5 juillet prochain se tiendra la 17<sup>e</sup> édition du Tournoi de Golf Philippe Boucher;

ATTENDU QUE ce tournoi est une activité-bénéfice dont les profits sont remis à la Fondation Philippe Boucher;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2  
ET RÉSOLU par le conseil municipal :

De contribuer financièrement à cette activité pour un coût total de 950 \$ afin de supporter généreusement les enfants défavorisés de notre milieu.

Adopté à l'unanimité.

---



13952-05-2008  
point no 8e

## **BARRIÈRE AU TERRAIN DES LOISIRS**

ATTENDU QUE depuis quelques années madame Micheline Gagné a le contrat de s'occuper de la barrière du terrain des loisirs, consistant à fermer la barrière 7 soirs/semaine, à compter de 23 h et d'ouvrir ladite barrière samedi et dimanche matin;

ATTENDU QU'il est de la responsabilité de madame Gagné de voir à ce qu'il ne reste plus de véhicules dans le stationnement avant de fermer la barrière;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté, conseiller no 5  
ET RÉSOLU par le conseil municipal :

D'engager à nouveau madame Micheline Gagné afin de fermer la barrière du stationnement du terrain des loisirs, 7 soirs/semaine et de l'ouverture le samedi et dimanche matin 8 h, pour un coût de 50 \$ par semaine, payable une fois par mois.

Adopté à l'unanimité

---

13953-05-2008  
point no 8f

## **AMÉLIORATION DES STRUCTURES QUI SUPPORTENT LES FILETS DE PROTECTION DU TERRAIN DE BALLE**

ATTENDU QUE les structures qui supportent les filets protecteurs du terrain de balle sont endommagés et désuets;

ATTENDU QUE, pour la sécurité des résidents et des passants, des travaux doivent être exécutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'exécuter les travaux d'amélioration et de réparation des structures, pour un montant n'excédant pas 15 000 \$.

Adopté à l'unanimité

---

13954-05-2008  
point no 9a

## **RAPPORT SUR LA SITUATION DES ACTIVITÉS DU SERVICE DES INCENDIES POUR LE MOIS D'AVRIL 2008**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De prendre acte du rapport du service de sécurité incendie pour le mois d'avril:

ALARME INCENDIE : .....	2
FEU CHEMINÉE : .....	1
DÉSINCARCÉRATION / ACCIDENT DE LA ROUTE .....	2
INONDATION : .....	2
<b>TOTAL APPELS URGENCE : .....</b>	<b>7</b>
VÉRIFICATION : .....	8
PERMIS DE FEU : .....	5
PRATIQUE : .....	1

Adopté à l'unanimité

---

13955-05-2008  
point no 10a

## **ADOPTION DU RÈGLEMENT 600-2008 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 54-1985 SUR LES BRANCHEMENTS D'ÉGOUTS**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Apollinaire est régie par les dispositions du code municipal;



ATTENDU QUE la Municipalité opère un réseau d'égouts, lequel est raccordé à un système d'épuration des eaux usées;

ATTENDU QUE, lors de la refonte des règlements d'urbanisme, il a été entendu que certaines dispositions du règlement de construction devaient être transférées dans le règlement sur les branchements d'égouts;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 7 avril 2008, par Jacques Fortier, conseiller no 3;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise à tous les élus présents au moins deux (2) jours juridiques précédant cette séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Fortier, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le no 600-2008 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité

---

13956-05-2008  
point no 10b

### **CONTRAT DE TONTE DE GAZON DU TERRAIN SIS DERRIÈRE LA MAISON DES AÎNÉS À M. HENRI MOREAU**

ATTENDU QUE M. Henri Moreau tond, depuis plusieurs années, le gazon du terrain sis derrière la Maison des Aînés;

ATTENDU QUE M. Moreau a offert à nouveau ses services pour un montant de 700 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1  
ET RÉSOLU par le conseil municipal :

D'accorder, pour la saison 2008, le contrat de tonte de gazon du terrain situé derrière la Maison des Aînés à M. Henri Moreau, pour un montant total de 700 \$.

Adopté à l'unanimité

---

13957-05-2008  
point no 10c

### **OCTROI DU CONTRAT DE PAVAGE DE RUES**

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour le pavage de rues et chemins municipaux et que celles-ci ont été ouvertes ce 30 avril dernier;

ATTENDU QUE 2 soumissions ont été reçues;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Fortier, conseiller no 3  
ET RÉSOLU par le conseil municipal :

D'octroyer le contrat de pavage 2008 au plus bas soumissionnaire, soit Les Entreprises Lévisiennes, au coût de 182 257.29 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité

---

13958-05-2008  
point no 10d

### **ENTENTES CESSIIONS DE SERVITUDES – CONDUITE PUIITS BOIS-JOLY**

ATTENDU QUE la Municipalité est propriétaire du lot 4 076 933 d'une superficie de 1926,3 m<sup>2</sup> sur lequel se situe le puits Bois-Joly dans la zone agricole;



ATTENDU QU'une autorisation de la CPTAQ a été émise pour l'utilisation autre qu'agricole pour ce terrain dans le dossier numéro 354697 le 17 mars 2008;

ATTENDU QUE la Municipalité passera une conduite d'eau souterraine à partir du puits Bois-Joly afin d'alimenter la station de pompage de la rue des Lilas;

ATTENDU QU'une servitude permanente de 3 mètres de largeur en bordure de la limite ouest des lots 3 384 813 et 3 383 900 est requise pour le passage de la conduite et une servitude temporaire de 2 mètres pour la durée des travaux;

ATTENDU QUE des promesses de cessions ont été signées entre la Municipalité et les cédants telles que résumées ci-après :

Propriétaire	No de lot	Superficie	Compensation \$
Normand Daigle	3 383 900	9058 pi <sup>2</sup>	3000 \$ (.33\$/ pi <sup>2</sup> )
9021-7811 Québec inc Bertrand & Léopold Delisle	3 384 813	46 784 pi <sup>2</sup>	13 500 \$ (.2885\$/pi <sup>2</sup> )

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1  
ET RÉSOLU par le conseil municipal :

D'accepter les promesses de cession de servitude signées par Monsieur Normand Daigle et la compagnie « 9021-7811 Québec inc » pour un montant total d'indemnités de 16 500 \$.

Que la mairesse et la directrice générale ou son adjointe soient autorisées à signer pour et au nom de la Municipalité les actes de cession de servitude.

De procéder à la demande d'autorisation à la CPTAQ afin d'obtenir l'autorisation de passer la conduite d'eau souterraine reliant le puits Bois-Joly à la station de pompage de la rue des Lilas.

Adopté à l'unanimité

13959-05-2008  
point no 10e

## **MANDAT À GROUPE GIROUX – DESCRIPTION TECHNIQUE PUITTS BOIS-JOLY**

ATTENDU QUE la Municipalité passera une conduite d'eau souterraine à partir du puits Bois-Joly afin d'alimenter la station de pompage de la rue des Lilas à même les lots 3 384 813 et 3 383 900 du cadastre du Québec;

ATTENDU QU'une servitude permanente de 3 mètres de largeur en bordure de la limite ouest de ces lots est requise pour le passage de la conduite;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé 3 soumissions auprès d'arpenteurs géomètres pour la confection d'une description technique et d'un piquetage de cette servitude;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Fortier, conseiller no 3  
ET RÉSOLU par le conseil municipal :

De confier le mandat à la firme « Groupe Giroux » pour la confection d'une description technique et d'un piquetage de la servitude permanente de 3 mètres de largeur sur les lots 3 384 813 et 3 383 900 du cadastre du Québec, pour un montant de 1450 \$ plus les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité

13960-05-2008  
point no 11a

## **DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE L'O.M.H. ET DE LA CORPORATION DES AÎNÉS**

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers de l'OMH et de la Corporation des aînés pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2007;



CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit verser aux organismes un montant équivalant à 10 % du déficit;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté, conseiller no 5  
ET RÉSOLU par le conseil municipal :

D'effectuer le paiement de 5369 \$ à l'OMH qui se chargera de verser 2214 \$ à la Corporation des Aînés. 2 chèques distincts doivent être faits à l'Office municipal d'habitation, avec mentions distinctes.

Adopté à l'unanimité

Point no 11b

## DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF – POINT D'INFORMATION

La directrice générale dépose deux états comparatifs selon l'article 176.4 du Code municipal.

Le 1<sup>er</sup> compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et précédent pour les quatre (4) premiers mois, ainsi que l'écart avec la période précédente.

	Le solde du budget 2007 pour les 4e mois	Le solde du budget 2008 pour les 4e mois	Écart avec la période précédente
<b>Revenus</b>			
Taxes	3 910 042 \$	4 103 003 \$	192 961 \$
Paiement tenant lieu de taxes	171 165 \$	1 951 \$	- 169 214 \$
Services rendus	89 701 \$	130 651 \$	40 950 \$
Autres revenus	135 934 \$	19 227 \$	- 116 707 \$
Transferts	45 602 \$	81 000 \$	35 398 \$
<b>Total des revenus</b>	<b>4 352 444 \$</b>	<b>4 335 832 \$</b>	<b>- 16 612 \$</b>
<b>Dépenses</b>			
Administration générale	243 091 \$	304 756 \$	61 665 \$
Sécurité publique	298 563 \$	592 000 \$	293 437 \$
Transport	414 504 \$	405 170 \$	- 9 334 \$
Hygiène du milieu	238 924 \$	221 455 \$	- 17 469 \$
Santé et bien-être	0 \$	0 \$	0 \$
Aménagement & urbanisme	52 838 \$	77 708 \$	24 870 \$
Loisirs & culture	127 282 \$	134 784 \$	7 502 \$
Frais de financement	71 335 \$	22 793 \$	- 48 542 \$
Remb. de la dette à long terme	110 270 \$	29 913 \$	- 80 357 \$
<b>Total des dépenses</b>	<b>1 556 807 \$</b>	<b>1 788 579 \$</b>	<b>231 772 \$</b>
<b>Surplus/déficit de l'exercice</b>	<b>2 795 637 \$</b>	<b>2 547 253 \$</b>	<b>- 248 384 \$</b>

Dans le 2<sup>e</sup>, nous avons le budget 2008 et le solde courant.

	Budget 2008	Solde courant du budget 2008
<b>Revenus</b>		
Taxes	4 129 886 \$	4 103 003 \$
Paiement tenant lieu de taxes	59 168 \$	1 951 \$
Services rendus	293 130 \$	130 651 \$
Autres revenus	218 500 \$	19 227 \$
Transferts	250 958 \$	81 000 \$
<b>Total des revenus</b>	<b>4 951 642 \$</b>	<b>4 335 832 \$</b>
<b>Dépenses</b>		
Administration générale	879 167 \$	304 756 \$
Sécurité publique	725 475 \$	592 000 \$
Transport	1 201 634 \$	405 170 \$
Hygiène du milieu	728 148 \$	221 455 \$
Santé et bien-être	5 700 \$	0 \$
Aménagement & urbanisme	254 464 \$	77 708 \$
Loisirs & culture	484 512 \$	134 784 \$
Frais de financement	207 128 \$	22 793 \$
Remboursement de la dette à long terme	341 914 \$	29 913 \$
Dépenses d'immobilisations	126 000 \$	61 433 \$
<b>Total des dépenses</b>	<b>4 954 142 \$</b>	<b>1 850 012 \$</b>



13961-05-2008  
point no 12a

## **ADOPTION DU RÈGLEMENT 601-2008 SUR LES FAUSSES ALARMES**

ATTENDU QUE le Conseil désire réglementer l'installation et le fonctionnement des systèmes d'alarme sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU les dispositions des articles 62 et 65 de la Loi sur les compétences municipales accordant le pouvoir habilitant à la MRC de légiférer en la matière;

ATTENDU QU'il est nécessaire de remédier aux problèmes provoqués par le nombre élevé de fausses alarmes;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 7 avril 2008, par Mario Côté, conseiller no 5;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le no 601-2008 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité

---

13962-05-2008  
point no 12b

## **ESPACE DANS LE CAHIER SPÉCIAL « SEMAINE QUÉBÉCOISE DE LA MUNICIPALITÉ »**

ATTENDU QUE le Peuple Lotbinière publiera, pour la 5<sup>e</sup> année consécutive, un cahier spécial ayant trait à la *Semaine québécoise de la municipalité* qui se tiendra du 1<sup>er</sup> au 7 juin prochain;

ATTENDU QUE ce cahier spécial permettra à la municipalité de promouvoir diverses activités à venir, telle la « *Fête au Village* »;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De réserver un espace publicitaire, soit une demi-page, dans le cahier spécial sur la *Semaine québécoise de la municipalité*, au coût de 500 \$.

Adopté à l'unanimité

---

13963-05-2008  
point no 12c

## **QUITTANCE À MARCEL GAGNON ET ANDRÉ GAGNON – HÔTEL/MOTEL QUATRE AS**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Apollinaire a fait publier un avis d'hypothèque légale pour des taxes municipales et intérêts dus pour l'immeuble situé au 508, rue Laurier, Saint-Apollinaire (Québec) G0S 2E0 et que l'acte a été publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Lotbinière, le 8 décembre 1998, sous le numéro 197 395;

ATTENDU QUE la municipalité a été entièrement remboursée de toutes les sommes taxes municipales et intérêts dus;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De donner quittance complète et finale à Le 508, Laurier inc., propriétaire actuel, pour toutes sommes qui lui étaient dues en taxes et intérêts en vertu de l'avis d'hypothèque légale publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Lotbinière, sous le numéro 197 395.

Que la directrice générale, Martine Couture et la mairesse, Ginette Moreau, soient et sont par la présente autorisées à signer pour et au nom de la Municipalité, l'acte de quittance totale.

Adopté à l'unanimité



13964-05-2008  
point no 12d

### **ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE PG GOVERN – SYSTÈME INFORMATIQUE**

ATTENDU QUE l'équipement informatique de la Municipalité devient désuet et nécessite d'être renouvelé;

ATTENDU QUE PG Govern, notre programmeur actuel, a effectué une offre de service à cet effet;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6  
ET RÉSOLU par le conseil municipal :

D'accepter la proposition de PG Govern afin de rendre le système informatique de la Municipalité plus efficace. Ce qui consiste à augmenter la mémoire du serveur, changer 3 postes, achat d'un portable, ajout d'un point d'accès sans fil, réaménagement de système informatique et installation d'un nouvel antivirus, pour un montant total de 10 785.21 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité

---

13965-05-2008  
point no 12e

### **DEMANDE DES PRÉRETRAITÉS – RABAIS SUR LE COÛT DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU QUE le Club des préretraités de Lotbinière a fait une demande auprès de la Municipalité visant à réduire le coût de la salle communautaire lors de leurs locations du 26 octobre 2008 et du 15 mars 2009;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté, conseiller no 5  
ET RÉSOLU par le conseil municipal :

D'accorder, au Club des préretraités, un rabais de 75 \$, soit le tiers du montant total de la location de la salle, pour le 26 octobre 2008 uniquement. Pour ce qui est du 15 mars 2009, une autre demande devra être faite en 2009, étant donné le réajustement possible des coûts de location de la salle communautaire.

Adopté à l'unanimité

---

13966-05-2008  
point no 12f

### **ENTENTE OMH-SHQ ET MUNICIPALITÉ**

ATTENDU QU'il existe une entente de gestion avec l'Office Municipal d'Habitation, la Corporation des Aînés et la Municipalité de Saint-Apollinaire concernant le programme de supplément au loyer;

ATTENDU QUE ladite entente, renouvelable aux 5 ans, est échuë;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1  
ET RÉSOLU par le conseil municipal :

De renouveler l'entente de gestion déjà intervenue entre l'OMH, la Corporation des Aînés et la Municipalité de St-Apollinaire et la Société d'Habitation du Québec concernant le programme de supplément au loyer, pour une autre période de 5 ans se terminant le 31 mars 2013.

De faire parvenir une copie de la présente résolution à la S.H.Q.

Adopté à l'unanimité

---

13967-05-2008  
point no 13a

### **SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE – ÉDITION 2008**

ATTENDU QUE la *Semaine nationale de la santé mentale* se déroulera du 5 au 11 mai 2008 à travers tout le Canada;





ATTENDU QU'au Québec, la campagne de sensibilisation portera sur l'importance de diminuer individuellement et collectivement les surcharges de stress par *La semaine antistress*;

ATTENDU QUE l'Association canadienne pour la santé mentale de Chaudière-Appalaches parraine les activités de *La Semaine nationale de la santé mentale* dans la région de Chaudière-Appalaches;

ATTENDU QUE le slogan *Être bien dans sa tête, ça regarde tout le monde!* invitera la population à réagir tant individuellement que collectivement pour diminuer les sources de stress;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2  
ET RÉSOLU par le conseil municipal :

De proclamer par la présente la semaine du 5 au 11 mai 2008, *La Semaine nationale de la santé mentale* dans la municipalité de Saint-Apollinaire et invite tous ses citoyens et citoyennes à réagir, peu importe leur milieu, leur rôle, leur statut, et à créer de nouvelles façons d'interagir pour diminuer le stress individuel et collectif.

Adopté à l'unanimité

---

13968-05-2008  
point no 13b

#### **DÉPÔT DE LA DÉMISSION DU CONSEILLER NO 4, ANDRÉ LACASSE**

ATTENDU QUE monsieur André Lacasse, conseiller no 4, a remis une lettre de démission datée du 8 avril 2008;

ATTENDU QUE cette démission deviendra effective le 8 mai prochain en vertu de l'article 316 de la Loi sur les Élections et référendum;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que le conseil municipal prenne acte du constat d'absence de monsieur André Lacasse déposé par la directrice générale.

Adopté à l'unanimité

---

13969-05-2008  
point no 16

#### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De clôturer la séance régulière le 5 mai 2008, à 20 h 35.

Adopté à l'unanimité

---

Ginette Moreau,  
Mairesse

Martine Couture,  
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

---